

Bilan social pour le privé : « peut mieux faire ! »

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PRIVÉS

www.fep.cfdt.fr



S'ABONNER A LA NEWSLETTER DU SITE FEP

NEWSLETTER

S'abonner à la newsletter :

VOTRE ADRESSE E-MAIL

Les élus vous informent

Deux sujets étaient à l'ordre du jour du Comité ministériel.

Premier sujet : l'examen d'un projet d'arrêté et un autre de décret fixant les taux des heures supplémentaires effectuées par les maîtres délégués auxiliaires des établissements d'enseignement privé.

Second sujet : la présentation, pour la seconde fois, du bilan social concernant l'année scolaire 2014-2015. Ce bilan, prochainement consultable sur www.education.gouv.fr, présente en 11 chapitres des données concernant l'ensemble des personnels, du public comme du privé : les personnels (1), les rémunérations (2), les concours (3), les promotions (4), la mobilité géographique (5), les retraites (6), les lieux d'exercice (7), les congés pour raison de santé (8), la formation continue (9), la politique sociale (10), les élections professionnelles (11).

La position de la Fep-CFDT

Concernant le premier sujet : il s'agit en fait de consolider les textes réglementaires actuels pour les DA du 2nd degré et de créer un support pour les suppléants du 1er degré. La Fep ne peut être opposée à cela mais elle note toutefois que cela soulève à nouveau un différentiel avec le public.

Concernant le second sujet : la Fep avait constaté l'an passé nombre de données manquantes et c'est toujours le cas pour ce nouveau bilan : 7 chapitres dans lesquels le « privé » ne figure pas. Le Ministère n'a décidément pas été habitué à considérer les agents de droit public comme étant ses personnels. Concernant les informations fournies, elles sont toutes dans le « rouge » : diminution du nombre d'enseignants, rémunérations inférieures et insuffisance des concours... **2 conclusions :** le privé est moins bien traité que le public ! Nous avons un besoin urgent de contractuels remplaçants !

Des déclarations préalables ont été faites lors de ce Comité (la déclaration de l'intersyndicale et celle de la Fep sont consultables sur <https://fep.cfdt.fr>)

La déclaration intersyndicale portait sur de nouveaux couacs observés concernant la mise en œuvre de la réforme du collège.

Dans sa déclaration, la Fep a évoqué les parcours professionnels, les carrières et la rémunération, les obligations de service, le bilan social présenté en séance et les sujets qu'elle souhaiterait voir examiner au plus vite dans le cadre du CCMMEP : les heures de délégation effectuées par les agents de droit public (DP/CE), la contractualisation des enseignants exerçant en établissement médico-social et le rôle du chef d'établissement en tant que garant de la (bonne) mise en œuvre de la mission de service public confié par l'Etat à son établissement.